

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 29 E 30 DI SITTEMBRE DI 2022

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022

2022 / O2/058

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI A LA QUESTION DEPOSEE
MADAME SERENA BATTESTINI AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

**Objet : Situation de l'enfance en grande vulnérabilité et de l'établissement a
Ciucciarella**

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me permettra, je l'espère, de vous rassurer et de rassurer l'opinion publique qui n'est que trop souvent interpellée dans cette affaire.

Les allégations que vous relayez aujourd'hui devant notre Assemblée, et dont la presse se fait également l'écho encore cette année, avec pour preuve de vieilles photos de 2019, sont gravissimes car elles touchent au secret professionnel et à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dès ma prise de fonctions, j'ai été alertée par la vétusté des locaux et des conditions d'accueil des enfants au sein de la pouponnière. J'ai tout mis en œuvre pour que les travaux des nouveaux locaux démarrent.

La livraison est programmée pour 2023, vous le savez, vous l'avez lu...

Une chose est exacte dans ce que vous dites, les personnels de la pouponnière, nous ont interpellés en 2019. 3 années sont passées depuis et une pandémie mondiale !

En 2019, ces personnels ont été reçus par le cabinet du Président du Conseil exécutif de Corse et par celui du maire de Bastia et, même si les relations salariales entre le personnel et son employeur, l'UMCS (Union des Mutuelles de Corse Santé), n'entraient dans le champ de compétence de la Collectivité, un certain nombre de dispositions ont été prises !

3 années sont passées et la situation a évolué, des réalisations concrètes sont visibles au sein de la structure.

Je me suis moi-même rendue sur place à plusieurs reprises, et j'ai pu constater la réalité de la situation, et notamment les travaux qui ont été réalisés au sein des locaux, ainsi je peux vous dire que :

- Fin 2019 des travaux en urgence ont été réalisés par le propriétaire des locaux, la Mairie de Bastia ;
- Courant 2021, les services de la PMI, services de la Collectivité de Corse, ont mené un contrôle qui a débouché sur une mise en demeure adressée à l'UMCS demandant de réaliser de nouveaux aménagements dans l'attente de la livraison de la nouvelle pouponnière. Concernant les conditions de travail des agents, un plan de formation devait également être fourni.

Les services de la PMI, accompagnés des services de l'ASE se sont à nouveau rendus sur place début février 2022 pour constater l'effectivité de la mise en demeure.

Le plan de formation des agents était en cours de rédaction, en lien avec les services de la PMI.

Nous suivons donc de près cette structure et nous nous rendons régulièrement sur place. Nos services jouent donc leur rôle, à la fois de contrôle et d'accompagnement des structures et des personnels, je tiens ici à saluer leur travail.

Et je peux vous assurer, que si nous constatons que les conditions d'accueil de ces enfants ne sont pas conformes aux exigences réglementaires de ce type de structures, nous serions à la hauteur des responsabilités qui sont les nôtres, y compris si la fermeture de la structure actuelle était envisagée !

Enfin, nous sommes dans l'attente de la livraison de la nouvelle pouponnière, début 2023, et nous l'espérons, cela devrait, régler définitivement la question critique des conditions d'accueil de ces enfants.

Concernant les enfants, car, c'est d'abord pour eux que nous mobilisons notre engagement, je tiens à rappeler les points suivants :

- Contrairement à ce que vous semblez penser, le Conseil des familles des pupilles de l'Etat et de la Collectivité de la Corse n'est absolument pas compétent pour se saisir d'un tel sujet puisqu'il n'est appelé à se prononcer que sur la situation des enfants reconnus Pupilles de l'Etat, et ce statut ne s'acquiert que dans des situations bien particulières, notamment lorsque les enfants naissent sous le secret.
- Les enfants actuellement pris en charge par la pouponnière ne sont ni des pupilles de l'Etat, ni des enfants confiés à la tutelle du Président du Conseil exécutif de Corse. Les enfants de la pouponnière ont des parents !

Je vous répondrai donc simplement que :

Premièrement, le schéma directeur de l'enfance et de la famille, validé par votre Assemblée en 2021 donne une place prépondérante à la prévention et au soutien à la parentalité. Nous avons décidé ensemble de privilégier le lien familial et le maintien dans la famille. Je vous rappelle le travail réalisé sur les 1000 premiers jours de l'enfant et la formation et le recrutement de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familial, les TISF.

Deuxièmement, le placement d'un enfant n'intervient qu'après que toutes les solutions soient examinées, notamment dans le cercle familial.

Troisièmement, si le placement est décidé dans l'intérêt de l'enfant, nous privilégions l'accueil familial, ce qui évite notamment la séparation des fratries ; actuellement, nous travaillons pour développer par exemple, le nombre d'assistants familiaux, pour permettre d'offrir aux enfants confiés, un cadre familial adapté.

Quatrièmement, l'ensemble des acteurs qui œuvrent pour la protection de l'enfance s'accorde sur la nécessité de disposer dans l'île, d'une structure comme A Ciucciarella. C'est un choix stratégique que nous faisons pour compléter l'offre disponible dans le dispositif de protection de l'enfance.

Enfin, concernant les projets de vie des enfants, je vous rassure, ils sont élaborés par une équipe pluridisciplinaire et en lien constant avec le juge.

Je renouvelle ici la confiance du Conseil exécutif dans les services de l'ASE et de la PMI pour leur mobilisation sur ce sujet ; et plus largement, je salue l'engagement des personnels, confrontés parfois à des situations difficiles, notamment lorsqu'ils doivent intervenir dans des situations d'enfance en danger.

C'est pourquoi, nous travaillons en priorité sur une politique de prévention, c'est le sens de notre schéma directeur. Car l'intérêt supérieur l'enfant, je le rappelle, est au centre de ce dispositif et au cœur de nos priorités.

Ce que nous cherchons à faire, ce n'est ni à diviser, ni à opposer mais bien à faire travailler les professionnels ensemble et de mettre l'expertise des services de la CdC au service des enfants.

Nous ne voulons pas décrédibiliser les institutions mais leur donner les moyens de fonctionner au travers des 13,5 millions d'euros d'intervention votés dans le schéma sur 5 ans.

Nous ne voulons pas stigmatiser les familles mais être dans notre rôle de soutien à la parentalité.

Et nous souhaitons enfin, apaiser les craintes et éviter les confusions sur des sujets sensibles, complexes, techniques parfois, humains toujours.

Alors, pour finir de vous rassurer, je peux vous proposer, de composer une délégation d'élus de cette Assemblée et de vous rendre sur place ; j'ai eu l'accord du directeur, vous pourrez voir par vous-même la réalité des conditions matérielles de la pouponnière A Ciucciarella et je vous invite, à cette occasion, à échanger avec l'ensemble du personnel.

Je vous remercie.